

Concours section : ATTACHE MENESR INTERNE ATTACHE MENESR INTERNE
Epreuve matière : REDACTION D'UNE NOTE
N° Anonymat : A000011459 Nombre de pages : 4

Epreuve : Fait 101 Matière : 1037 Session : 2019

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Service Scolarité

UFR Lettres et Sciences humaines

Université de X

X, le 27/02/19

Note à l'attention de Monsieur le directeur

Objet : Parcoursup

Références : loi ORE (Orientation et réussite des étudiants)
code de l'Education
plan étudiants 2017

Parcoursup a été mis en place à la rentrée 2017 dans un contexte tendu : manifestations de lycéens, blocage de facultés par des étudiants, mécontentement de professeurs... La question de la sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur devient très largement au cœur de la polémique. Dans notre UFR les places sont ainsi limitées dans nos filières psychologie et information et communication.

A votre demande et afin de vous éclairer sur le dispositif Parcoursup, je vous présenterai d'abord les échéances pour sa mise en place cette année avant de vous exposer les points de vigilance sur lesquels notre UFR devra réfléchir et travailler.

Concours section : ATTACHE MENESR INTERNE ATTACHE MENESR INTERNE

Epreuve matière : REDACTION D'UNE NOTE

N° Anonymat : A000011459

Nombre de pages : 4

I. Modalités de mise en place de Parcoursup pour 2018-2019

A) Le calendrier Parcoursup

On distingue trois étapes pour la mise en œuvre de Parcoursup durant l'année scolaire.

De novembre 2018 à janvier 2019, les élèves s'informent sur le site qui leur est dédié, les étudiants en réorientation peuvent consulter le service information de leur établissement. Dans les lycées est organisée la première semaine d'orientation. Au 20 décembre le site "Parcoursup.fr" ouvre, les lycéens y trouvent des informations sur la procédure et l'offre de formations.

De janvier 2019 à avril a lieu la deuxième semaine d'orientation dans les lycées, des journées portes-ouvertes dans les établissements supérieurs, l'inscription des candidats sur Parcoursup et la formulation de leurs vœux (jusqu'à 10 sans classement). Puis chaque candidat doit compléter son dossier pour chaque formation demandée.

De mai à juillet 2019, les réponses sont données sur la plateforme, les futurs étudiants doivent confirmer leur choix dans les délais indiqués puis leur inscription avant fin juillet. Une phase complémentaire est prévue de fin juin à mi-septembre.

B) Les échéances pour notre établissement

Pour la première phase, l'établissement doit préciser les attentes de chaque filière à titre informatif par les bacheliers. Dans le "Plan étudiants" du gouvernement, la charte des attentes, validée par la ministre de l'enseignement supérieur Mme Vidal et par le ministre de l'Education nationale Mr Blanquer, précise que le lycéen doit présenter certaines compétences pour s'inscrire dans la filière de son choix, afin d'améliorer le processus d'orientation et de réduire l'échec à l'Université. Ces attentes sont détaillées au plan national mais nous pourrons les compléter pour chaque filière si cela apporte une R.H...

information supplémentaire aux étudiants. L'an passé la date limite pour remplir les attentes était fixée au 10/02. Pour les caractéristiques relatives à chaque filière que nous renseignons sur l'arcoressup, la direction de la scolarité peut s'en charger en référence aux informations de notre site internet.

En ce qui concerne la deuxième phase d'examen des dossiers, il faudra constituer une commission d'examen des voeux (CEV), au plus tard début avril. Pour chaque filière cette CEV peut être composée de 3 à 8 conseillers (responsable de formation, responsable de licence 1, professeurs par exemple), sa composition étant de votre responsabilité.

À ce stade il faudra déterminer les critères et modalités d'examen des dossiers (art D 612-1-12 du code de l'éducation en application de la loi ORE). Un outil est à disposition sur l'arcoressup pour aider à décider des critères qui ne doivent pas être discriminatoires et doivent aider le candidat en phase d'orientation.

Selon ces critères la CEV devra ordonner les voeux des candidats pour les filières sélectives seulement puis donner réponse. La réponse sera "oui" ou "non" pour les filières sélectives et "oui" ou "oui si" pour les autres.

II - les points de vigilance

A) Les difficultés au regard de l'expérience forcée

Sur les attentes les interprétations sont nombreuses et confuses, certaines universités l'an passé ont refusé de mettre en place également les critères considérant que cela amènait à une sélection mesquine et une mise en concurrence des établissements. A l'université de Clermont-Auvergne le fait de demander si l'étudiant avait effectué un séjour linguistique a été considéré comme discriminatoire socialisé. Le bulletin scolaire lorsqu'il est demandé est aussi source de questionnements et divergences. Certaines universités ont décidé de répondre oui à toutes les candidatures pour les filières non sous tension. Cela a été le cas à Nantes où le président M^e Laboux a finalement accepté cette décision si le taux de

pression des filières était inférieur à 5 et si le nombre de candidats ne dépassait pas 2000. Cette année nos deux filières sélectives sont encore psychologie avec 800 places et information et communication avec 324 places.

B) Des améliorations possibles

En amont je vous suggère de porter une attention sur les dates des portes-ouvertes afin qu'un maximum de futurs étudiants puissent y venir et ce en amont des inscriptions sur Parcoursup. Il semblerait également intéressant de renforcer le lien entre nos professeurs et ceux des lycées : il pourrait être envisager de façon systématique des journées de rencontres afin que les professeurs de lycées accèdent plus facilement aux informations sur les critères et pré-requis de chaque filière pour mieux accompagner leurs élèves.

Nous devons en outre réfléchir à la mise en place du "oui si" pour la prochaine rentrée. Certaines universités qui le pratiquent ont mis en place des dispositifs qui semblent fonctionner et qui peuvent faire l'objet de crédits supplémentaires.

Il y a la possibilité de proposer une licence en 4 ans, la première année se faisant en 2ans ce qui permet une remise à niveau dans certaines disciplines. On peut aussi envisager des modules transversaux dans les disciplines essentielles ou dans la méthodologie. Un tutorat par des étudiants en master peut être mené, des cours renforcés bonifiés sont proposés à la Rochelle, tout comme un diplôme universitaire de réorientation avec possibilité de stages en entreprise. A l'au un questionnaire est proposé en début d'année ainsi qu'un bilan d'accompagnement des premières semaines afin d'apporter les aides nécessaires. Des certifications en langues ou informatique avec le SOIIO sont aussi programmées pour les décrocheurs.

Ces dispositifs semblent intéressants et efficaces.

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire.

Signature

...41.41..